

25/02/2010



Nations Unies

Assemblée générale

AG/PAL/1151

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

LE BUREAU DU COMITÉ DES DROITS DES PALESTINIENS PRÉVIENT DES CONSÉQUENCES
« CONSIDÉRABLES »
DE L'INTENTION D'ISRAËL D'INSCRIRE À SON PATRIMOINE DEUX SITES DE CISJORDANIE

(Adapté de l'anglais)

La déclaration suivante a été communiquée le 24 février par le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en relation avec l'annonce faite par le Gouvernement d'Israël concernant les sites religieux dans le Territoire palestinien occupé:

Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est gravement préoccupé par la déclaration d'intention du Premier Ministre israélien, M. Benjamin Netanyahu, d'inscrire le Tombeau des Patriarches (Al-Haram Al-Ibrahim) à Hébron (Al-Khalil) et le Tombeau de Rachel (Masjid Bilal ou Qubbat Rakhil) à Bethléem, en Cisjordanie sur la liste du « Patrimoine national » d'Israël.

Selon le Bureau du Comité, cette annonce, faite le 21 février dernier, est une preuve de plus de la détermination du Gouvernement israélien d'élargir son contrôle sur le Territoire palestinien occupé. La revendication officielle de sites religieux et historiques ainsi que les tentatives du Gouvernement d'Israël de se proclamer seul gardien de ces sites est une autre mesure qui vise à consolider l'occupation illégale d'Israël des terres palestiniennes.

La « route de l'héritage » que se propose de tracer Israël tout au long du Territoire palestinien occupé et la poursuite des excavations près du site d'Al-Haram Al-Sharif à Jérusalem-Est sont des exemples flagrants de cette politique dangereuse de provocation.

Les mesures que compte prendre le Gouvernement israélien pourraient accroître les tensions sur le terrain, nourrir l'extrémisme et provoquer des violences religieuses. Les sites en question sont d'une grande valeur spirituelle non seulement pour le peuple juif mais aussi pour les musulmans et les chrétiens.

En renforçant délibérément la dimension religieuse du conflit, la décision du Gouvernement israélien ne peut que compliquer davantage les efforts visant un règlement juste, permanent et pacifique du conflit.

Le Bureau du Comité des droits des Palestiniens appelle le Gouvernement israélien à annuler cette annonce et à s'abstenir pleinement de tout autre acte qui pourrait compromettre les chances de relancer les négociations israélo-palestiniennes sur le statut permanent visant à mettre fin à une occupation qui a commencé en 1967 et à réaliser la vision de deux États.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel

